



## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée  
Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière  
**QUE: -**

LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO QUI SERA TENUE LE 21 MAI 2026 À 19 H, AU LIEU HABITUEL DES DÉLIBÉRATIONS, AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 472-2026, ET QU'IL Y SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS, À SAVOIR :

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Règlement 472-2026, autorisant un emprunt de 815 000.00\$ pour assumer le coût des travaux de réfection du chemin Auckland et du chemin du Lac;
4. Dépôt appel d'offres ;
5. Embauche employé voirie ;
6. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
7. Levée de la séance extraordinaire.

**DONNÉ À SAINT-MALO CE 13<sup>ième</sup> JOUR DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX.**

Directrice générale et  
Greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Gabriela Fiema, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Malo, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément au *Code municipal du Québec*, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- 1<sup>er</sup> : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-MALO  
2<sup>ième</sup> : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13<sup>ième</sup> jour de mai 2026.

Directrice générale et  
Greffière-trésorière